Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 029-212902803-20261118-DCM2026_7_13-DE

TELGRUC SUR MER

COMMUNE DE TELGRUC SUR MER – 29560
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE TELGRUC SUR MER
Séance du 18 novembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le douze novembre deux mille vingt-six, s'est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence de Mathilde PAILLOT-POULIQUEN, Maire.

Conseillers municipaux présents : BOULAIS Laurence, FAUCHARD Maïwenn, GALL Jean-Luc, GARNAUD Cédric, GOURITIN Marie-Laure, GUMEZ Hervé, Jean-Yves HASCOET, LE CORRE-QUEFFELEC Sylvie, LE DOARE Marie-France, LE MENN Bruno, LE SONN Michel, NORVEZ Valérie, PERON Alexandre, SCOUARNEC Jennifer.
Procurations : ARNAUD Véronique à GUMEZ Hervé, MEROUR Axelle à LE SONN Michel, LE MOIGNE Yves à BOULAIS Laurence, PIERROT Mathieu à GOURITIN Marie-Laure.
Secrétaire de séance : LE DOARE Marie-France.

N° 2026-7-13 - DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRINCIPAL 2026

Mme Marie-Laure GOURITIN expose qu'il est nécessaire d'ajouter au budget une prévision au chapitre 041 "opération d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement".

En effet, notre CDL (conseiller aux décideurs locaux) nous conseille de prévoir des crédits afin de s'assurer un meilleur indice de pilotage comptable, concernant des frais d'études qui ont donné lieu à réalisation de travaux : étude de numérotation des voies de 2018, étude ergonomique d'un poste de travail à la cantine de 2018, et étude de réhabilitation d'anciennes décharges de 2022.

Il est proposé la décision modificative suivante :

	Dépense 041 SI		Recette 041 SI	
	Imputation	Montant	Imputation	Montant
	2152	+1 620.00	2031	+6 861.75
	2158	+4 212.00		
	2184	+1 029.75		
TOTAL	+6 861.75		+6 861.75	

D'autre part, constatant l'insuffisance de crédits votés au chapitre 012, il est nécessaire d'abonder le compte 64111 en diminuant le virement prévu à la section d'investissement (compte 023).

En effet, les absences prolongées de plusieurs agents titulaires ces dernières années, ont faussé les résultats des exercices précédents, ce qui explique la prévision insuffisante pour cet exercice.
Mme Marie-France LE DOARE réfute cette explication et considère que la dépense a été sous-estimée.

Mme Marie-Laure GOURITIN propose de voter un montant plus important à titre de précaution, comme suit :

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 029-212902803-20261118-DCM2026_7_13-DE

TELGRUC sur MER

	Fonctionnement		Investissement			
	Dépenses		Dépenses		Recettes	
	Imputation	Montant	Imputation	Montant	Imputation	Montant
	64111	+ 65 000	2315	-65 000	021	-65 000
	023	- 65 000				
TOTAL	0		-65 000		-65 000	

Abstention : Marie-France LE DOARE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- APPROUVE la décision modificative n°1 au budget 2026, telle que précisée dans les tableaux ci-après.

	Dépense 041 SI		Recette 041 SI	
	Imputation	Montant	Imputation	Montant
	2152	+1 620.00	2031	+6 861.75
	2158	+4 212.00		
	2184	+1 029.75		
TOTAL	+6 861.75		+6 861.75	

	Fonctionnement		Investissement			
	Dépenses		Dépenses		Recettes	
	Imputation	Montant	Imputation	Montant	Imputation	Montant
	64111	+ 65 000	2315	-65 000	021	-65 000
	023	- 65 000				
TOTAL	0		-65 000		-65 000	

La Maire,

Mathilde PAILLOT-POULIQUEN.